

MEMORANDUM 2024-2029

VISION

Face aux défis sociaux et environnementaux, la Société réalise une transition écologique et solidaire.

Les entreprises sociales et circulaires développent des modèles économiques innovants qui soutiennent la transition écologique et sont générateurs de solidarité au sein de la Société. Dans le domaine de la réutilisation des biens et des matières, elles contribuent activement à une Société sans déchets et socialement inclusive.

MISSION

La fédération RESSOURCES représente les entreprises sociales et circulaires *dans le secteur de la réutilisation des biens et des matières*.

La fédération RESSOURCES défend les intérêts de ses membres et les accompagne dans la création de valeurs économiques, sociales et environnementales.

STRATEGIES

- **Fédérer les entreprises sociales et circulaires** autour d'une vision commune.
- **Défendre les intérêts de ses membres.**
- **Explorer et favoriser l'innovation** dans l'économie circulaire, de la fonctionnalité et du numérique.
- **Soutenir ses membres** dans leur professionnalisation et la concrétisation de leurs finalités économiques, environnementales et sociales.

VALEURS DE LA FEDERATION

- **ÉCOLOGIE.** RESSOURCES soutient et défend une économie qui apporte des solutions concrètes favorisant une transition écologique et solidaire.
- **RESPONSABILITÉ SOCIALE.** RESSOURCES soutient et défend une économie qui place l'intérêt de la personne avant celui du capital.
- **PROFESIONNALISME.** RESSOURCES développe des services de qualité qui offrent des solutions aux besoins de ses membres.
- **DEMOCRATIE.** RESSOURCES est gouvernée démocratiquement par ses instances.
- **EXPERTISE.** RESSOURCES développe une connaissance approfondie de ses membres, du secteur et de son environnement.
- **COOPERATION.** RESSOURCES constitue le lieu où les entreprises sociales et circulaires identifient et poursuivent des intérêts communs.



**“L'économie
sociale comme
moteur de
l'économie
circulaire”**

10 mesures phares pour une économie plus sociale et circulaire :

1. Systématiser les services de collecte préservante de seconde main pour tous les ménages.
2. Développer la collecte et le réemploi local des textiles.
3. Développer le réemploi des matériaux issus de la déconstruction sélective.
4. Renforcer les dispositifs de soutien aux entreprises sociales et circulaires.
5. Responsabiliser les producteurs sur l'ensemble du cycle de vie.
6. Favoriser le développement des services de réparation.
7. Favoriser fiscalement le réemploi et la reprise des invendus par les entreprises sociale.
8. Rendre les marchés publics plus accessibles pour les entreprises sociales et circulaires.
9. Favoriser la formation et l'insertion des personnes fragilisées dans les métiers de l'économie circulaire.
10. Renforcer les administrations compétentes en matière de gestion des déchets et d'économie circulaire.



Credit photo: Ineke Dhaese

1. Systématiser les services de collecte préservante de seconde main pour tous les ménages.

Les services de collecte préservante, de réparation et de revente de biens et matériaux de seconde main contribuent directement aux objectifs régionaux de diminution des déchets et de réemploi (8kg/an/hab en Wallonie et 5 kg/an/hab à Bruxelles), et génèrent la création de nombreux emplois locaux et de services de proximité (200 magasins de seconde main, services de réparation).

Pourtant, en 2022, 91 communes wallonnes et 17 communes bruxelloises ne mettent toujours pas à disposition des ménages un service garanti de collecte préservante de biens réutilisables. Une couverture complète des populations wallonnes et bruxelloises permettrait de générer une croissance de l'activité bénéfique pour tous.

RESSOURCES plaide pour :

O Généraliser le service de collecte préservante en vue du réemploi, à domicile sur appel et dans les recyparcs, des biens et matières réemployables par une entreprise agréée ;

O Inciter les pouvoirs locaux à faire appel aux services des entreprises agréées ;

O Interdire le compactage des encombrants réemployables et systématiser la collecte préservante.



Crédit photo : Tineke Dhaese

2. Développer la collecte et le réemploi local des textiles.

L'obligation de collecte sélective des textiles dès 2025 et la future Responsabilité élargie des producteurs de textiles (REP textiles), doivent garantir le traitement de l'ensemble des textiles dans le respect de l'échelle de Lansink.

Les entreprises sociales ont la capacité de collecter, trier et traiter l'ensemble des textiles. Elles sont pionnières et toujours majoritaires (80%) dans la collecte, le tri et la valorisation des textiles. Elles collectent chaque année 30.000 tonnes de textiles et revendent près de 5.500.000 de vêtements via leurs magasins de seconde main. Des centaines d'emplois sont créés grâce à ces activités.

Afin de pérenniser et développer les activités locales des entreprises sociales, il est indispensable de maintenir un cadre réglementaire qui leur soit favorable et les protège des acteurs opportunistes.

RESSOURCES plaide pour :

O Créer une collecte sélective et une REP textiles qui renforcent les activités des entreprises sociales ;

O Réserver l'accès à la collecte des textiles pour les entreprises sociales dans les communes et les Recyparcs;

O Renforcer l'encadrement de la collecte et la lutte contre les collecteurs illégaux.



Crédit photo : Tineke D'hoese

3. Développer le réemploi des matériaux issus de la déconstruction sélective.

Le secteur de la construction doit relever de nombreux défis, notamment concernant la consommation et la préservation des ressources. L'utilisation de matériaux de construction de réemploi dans les chantiers de construction et de rénovation est devenue une nécessité.

Afin de faciliter et d'accélérer la transition, RESSOURCES plaide pour :

O L'imposition progressive de l'intégration de matériaux de réemploi dans les chantiers de construction et rénovation ;

O La création d'incitants économiques à l'utilisation des matériaux de construction de réemploi ;

O L'imposition progressive d'un inventaire réemploi et d'une obligation de déconstruction sélective ;

O La création d'incitants économiques favorisant la déconstruction plutôt que la démolition ;

O Le soutien à la professionnalisation du secteur de la déconstruction sélective.

“ Les entreprises sociales et circulaires ne sont pas que les pionnières de l'économie circulaire. Ce sont aussi et surtout les championnes de l'ultra-circularité ! ” Jean-Marc Caudron, Directeur de RESSOURCES



Crédit photo : Tineke D'haese

4. Renforcer les dispositifs de soutien aux entreprises sociales et circulaires.

Les Régions soutiennent les entreprises sociales et circulaires via des agréments et mandatements qui soutiennent les entreprises qui développent des activités de préparation au réemploi sous la forme de services d'intérêt économiques généraux. Ces dispositifs permettent de fournir des services à la collectivité qui à défaut n'existeraient pas. Pour autant, leurs financements ne sont pas à la hauteur de leurs impacts, des défis, de l'augmentation des coûts, ni des objectifs fixés par les Régions.

Aujourd'hui, les entreprises sociales et circulaires sont en capacité de développer leurs activités en aval de la chaîne de valeur dans le but de fournir sur le marché des matériaux et composants de seconde main prêts à être réemployés dans des processus de refabrication ou de recyclage. Ces activités nécessitent un changement d'échelle synonyme d'investissements importants.

RESSOURCES plaide pour :

O Renforcer les agréments régionaux relatifs aux entreprises sociales actives dans la préparation au réemploi et les financer en cohérence avec les objectifs régionaux ;

O Soutenir l'investissement dans le développement d'activités semi-industrielles, voire industrielles, de remanufacturing et de préparation au recyclage par les entreprises sociales et circulaires.



Crédit photo : Tineke D'haese

5. Responsabiliser les producteurs sur l'ensemble du cycle de vie.

Les impacts d'un produit ne se limitent pas au seul déchet généré en fin de vie. Ces impacts sont environnementaux et sociaux et sont générés dès la conception du produit jusqu'à la gestion du déchet ultime, en passant par sa commercialisation et son usage.

Aujourd'hui, dans le but de réduire drastiquement les déchets et pollutions générés par la production et la mise sur le marché de biens neufs, les producteurs doivent assumer (prévenir, minimiser et réparer) les impacts sur l'ensemble du cycle de vie des produits.

RESSOURCES plaide pour :

O Imposer aux producteurs et aux organismes de gestion des REP des objectifs chiffrés distincts de préparation au réemploi et un soutien technique et financier adéquat aux entreprises sociales et circulaires ;

O Intégrer les acteurs de l'ensemble du cycle de vie des produits couverts dans la gouvernance des organismes de gestion des REP ;

O Imposer des normes produits d'écoconception qui augmentent la durée de vie et la réparabilité des produits mis sur le marché ;

O Imposer aux producteurs de fournir en propre ou en collaboration avec l'économie sociale et circulaire un service de réparation local, efficace et professionnel.



Credit photo : Lise Dumont

6. Favoriser le développement des services de réparation.

La demande globale pour la réparation ne fait que croître, mais peine à trouver une offre professionnelle attrayante. La plus grande barrière pour faire réparer un bien est le coût de la réparation par rapport au prix d'un nouvel appareil. Les raisons secondaires consistent en l'accessibilité des pièces et des informations nécessaires à la réparation et le design des appareils.

Du côté citoyen, les Repair cafés attirent de plus en plus de participant.e.s, mais souffrent d'un manque de moyens qui les empêchent d'exploiter pleinement leur potentiel.

RESSOURCES plaide pour :

O Créer un régime fiscal et des incitants économiques (chèques réparation) qui rendent les services de réparation des entreprises sociales et circulaires plus attractifs ;

O Imposer des normes qui augmentent la durée de vie et la réparabilité des produits neufs ;

O Renforcer les obligations des fabricants en matière de mise à disposition des pièces détachées à prix abordable, des outils de contrôles et des informations nécessaires à la réparation des produits qu'ils mettent sur le marché ;

O Soutenir le développement de « composanthèques » qui proposent des pièces détachées de seconde main pour les ateliers de réparation ;

O Augmenter le soutien financier et structurel aux Repair cafés et à Repair Together.



Credit photo: Tinka D'hoese

7. Favoriser fiscalement le réemploi et la reprise des invendus par les entreprises sociales.

Dans le cadre de la mise en place d'une économie plus circulaire, il est pertinent de soutenir, y compris par des incitants fiscaux, des modes de gestion des déchets le plus vertueux comme le réemploi et la préparation au réemploi.

Si aujourd'hui, par leur caractère social, les entreprises sociales et circulaires agréées bénéficient d'un taux réduit de TVA (6%) pour certaines activités, le cadre actuel mérite d'être adapté pour lever des obstacles, notamment à la reprise et au réemploi des invendus non-alimentaires.

RESSOURCES plaide pour :

- O Maintenir et renforcer l'accès au taux réduit de TVA (actuellement 6%) pour les entreprises à caractère social ;
- O Favoriser la reprise de tous les invendus par les entreprises à caractère social en leur permettant de les revendre ;
- O Interdire la destruction des biens neufs et imposer le don des invendus aux entreprises à caractère social ;
- O Inciter les entreprises à faire appel aux services et biens fournis par les entreprises sociales.



Crédit photo : Ressources

8. Rendre les marchés publics plus accessibles pour les entreprises sociales et circulaires.

La commande publique constitue un levier économique non-négligeable pour orienter le marché et favoriser les acteurs les plus vertueux. A l'instar de ce que la France a réalisé au travers de sa loi anti-gaspillage pour l'économie circulaire (AGEC), la Belgique et ses Régions pourraient également mettre la commande publique au service du développement du marché de la seconde main et du reconditionné.

RESSOURCES plaide pour :

O Imposer au moins 20% de produits reconditionnés ou issus du réemploi dans la commande publique pour les produits et services où une offre existe ;

O Sensibiliser et accompagner les pouvoirs adjudicateurs à faire appel aux services et biens proposés par les entreprises sociales.

“ Chaque euro investi dans l'économie sociale et circulaire génère un triple impact, social, économique et environnemental, positif pour la collectivité ! ”

Anne-Sophie Canart, Présidente de RESSOURCES



Crédit photo : Tineke D'haese

9. Favoriser la formation et l'insertion des personnes fragilisées dans les métiers de l'économie circulaire.

D'un côté, l'économie circulaire est génératrice de nouvelles activités économiques synonymes de nouveaux métiers et de nouvelles compétences. De l'autre, le public cible des politiques d'insertion est de plus en plus éloigné du marché du travail.

Les entreprises sociales et circulaires sont des acteurs clés pour saisir les opportunités créées par l'économie circulaire au bénéfice de l'insertion, de l'inclusion et de la formation d'un public fragilisé et éloigné du marché du travail.

RESSOURCES (et Initiatives) plaident pour :

- O Harmoniser les différents dispositifs d'insertion, de formation et d'aides à l'emploi ;
- O Lever les freins (i.e. plafond ESMI à Bruxelles) au développement des filières d'insertion et de formation porteuses ;
- O Intégrer les compétences digitales dans les parcours d'insertion et de formation des métiers de l'économie circulaire ;
- O Simplifier les procédures de la reconnaissance des métiers jusqu'à la validation des compétences ;
- O Permettre aux acteurs de s'adapter aux situations sociales des publics cibles en allégeant le cas échéant le cadre de fonctionnement des dispositifs ;
- O Faciliter les collaborations avec les institutions concernées (Forem/Actiris, CPAS, ...) pour faciliter le recrutement ;
- O Financer des mesures d'allègement de la pénibilité du travail et d'aménagement des fins de carrière.



Crédit photo : Tineke Dhaese

10. Renforcer les administrations compétentes en matière de gestion des déchets et d'économie circulaire.

Que ce soit dans le développement de nouvelles politiques, dans la mise en œuvre des politiques, dans le contrôle du respect des règles et dans la sanction en cas de non-respect, les administrations compétentes en matière environnementales, et en particulier de la gestion des déchets, disposent d'une grande expertise, mais manquent de moyens. Il en résulte un recours systématique à des bureaux de consultance ne disposant pas toujours d'une expertise nécessaire.

RESSOURCES plaide dès lors pour

- O Augmenter le cadre des administrations compétentes dans la gestion et le contrôle des déchets et l'économie circulaire ;
- O Stopper le recours aux bureaux de consultance pour la gestion de politiques ou de dossiers récurrents ;
- O Un recours parcimonieux aux bureaux de consultance pour des missions spécifiques pour lesquels un besoin d'expertises complémentaires à celles de l'administration a été identifié.



RESSOURCES
Fédération des entreprises sociales et circulaires

RESSOURCES asbl
Rue Nanon 98 – 5000 Namur
081 390 710
info@res-sources.be
www.res-sources.be